

XAINTRIE LES MINES

Non Areva n'est pas notre sauveur !

En Xaintrie sur le canton de St Privat en Corrèze, l'industrie nucléaire a exploité 5 mines d'uranium : à Auriac : La Besse , à St Julien Au Bois : Galerie des Biaurottes Le Jaladis Bas et La Porte , à Darazac : Puits Marinie , entre 1958 et 1993 pour en extraire **1417 tonnes d'uranium métal**.*⁽¹⁾ Les minerais extraits étaient envoyés à Bessines sur Gartempe pour être traités selon les procédés du CEA et d'Ugine Kulhmann.

Durant leur exploitation par les sociétés des groupes Total/Péchiney/Imetal puis par Cogema et jusqu'à la fermeture des mines, les déchets radioactifs ont été utilisés comme remblais ou empierrement ou sont entrés dans la construction de certaines maisons des environs.

La mise en place de cette industrie n'a pu se faire que par une communication minimisant les dangers réels, s'appuyant sur l'ignorance de la population et l'appât du gain à court terme, pour obtenir l'acceptabilité locale .

A leur fermeture, les mines à ciel ouvert ont été inondées , on ne peut ni y pêcher ni s'y baigner évidemment, elles distillent leurs eaux qui s'infiltrent dans les terres. Les mines d'uranium sont des zones contaminées pour toujours, interdites au public, on ne peut y séjourner de façon continue sous peine de s'exposer à une contamination radioactive dangereuse, c'est donc la confiscation d'un territoire qui ne sera jamais restitué dans son état d'origine, c'est un vol doublé d' une destruction.

A présent Areva revient sur les lieux du crime : ainsi, en dehors des mines elles mêmes, douze zones contaminées par les déchets miniers radioactifs ont été officiellement répertoriées sur les secteurs de Darazac, St Privat et St Cirgues La Loutre.

Plus de 20 ans après leur fermeture et sur demande de l'état, il est envisagé dans les prochains mois de prélever et déplacer ces déchets miniers radioactifs appelés traîtreusement « stériles » qui ont été disséminés pour les rassembler et les entasser sur le terrain de la mine de La Porte, propriété d'Areva, située sur la commune de St Julien Au Bois, aux abords du cours d'eau le Riou Tord en zone Natura 2000 et en Znieff.*⁽²⁾

Il est donc prévu de gratter le sol et de transporter 7800 à 26 000 tonnes de ces déchets depuis les sites répertoriés, jusqu' au site de l'ancienne mine de La Porte où sont déjà entreposés 385 000 tonnes de déchets miniers,*⁽³⁾

Ces circuits représentent un total de 597 trajets radioactifs de camions bâchés ou bien 2 à 5 passages de camions par heure pendant 2 à 4 mois.

C'est ce qui s'appelle déplacer la radioactivité, pas la supprimer !

Des travailleurs vont de nouveau se coltiner le brassage des déchets miniers et en respirer les poussières par le grattage des surfaces, par leur chargement dans les camions, par leur transport et l'entassement sous forme d'un remblai d'un mètre de 1m haut sur 10 000 m2 de surface....c'est donc prétendre éviter la contamination de l'un en contaminant l'autre !

Bien entendu le public est invité à consulter le projet d'arrêté préfectoral en préfecture.*⁽⁴⁾

En guise de consolation on nous propose la transparence, celle-ci n'empêche ni la radioactivité ni la contamination, **la transparence n'empêche pas les cancers !**

En consultant ces documents on peut se repaître de nano joules de becquerels et sieverts d'alpha et de gamma, c'est bien là que l'expression « prendre des mesures » a tout son sens !...et il est risible de découvrir l' application de la doctrine: « éviter- réduire- compenser »*⁽⁵⁾⁽⁶⁾ à toutes les précautions à prendre envers les nuisances de ce chantier, les pollueurs par le nucléaire se souciant soudain de paysage et d'écologie, ils se doivent d'apparaître maintenant comme des protecteurs de l'environnement à défaut de pouvoir faire quoique ce soit d'efficace contre la radioactivité !

.../...

Ces consultations « citoyennes » sont des procédés d'accompagnement qui ont pour résultat de disculper les décideurs et les exploitants de ces entreprises, et ne garantissent en aucun cas l'arrêt de cette industrie, bien au contraire !

Cette opération de « Mr Propre » cache mal l'incapacité à résoudre réellement les problèmes sanitaires liées aux pollutions radioactives, et quand on lit :...« les stériles rapatriés sur le site seront recouverts d'une couche d'environ 40 cm formée par des produits radiologiquement neutres et une couverture de terre végétale qui, selon le retour d'expérience d'AREVA en la matière, conduira à réduire le niveau radiologique sur site à des valeurs proches **voire inférieures** à celui actuellement mesuré au droit de l'ancienne mine.»*(7) devrait-on se sentir rassurés ? Les scientifiques du nucléaire viennent de réinventer le délayage !

Quand aux « retours d'expérience » on sait qu'ils servent la fabrique du mensonge nécessaire à la perpétuation de cette activité.

Faut-il rappeler que la filière nucléaire est une industrie polluante funeste, depuis les mines d'uranium en passant par la fabrication du combustible, puis le fonctionnement des centrales nucléaires, jusqu'aux déchets d'exploitation, aux accidents, aux catastrophes, aux démantèlements impossibles, à la fabrication et l'utilisation de tout un arsenal d'armes et de bombes, toute cette chaîne est une vaste entreprise d'empoisonnement définitif.

Pour nous le rapatriement des déchets radioactifs disséminés est un pis-aller, car à ce jour aucune solution n'existe pour supprimer cette pollution, puisque le mal est fait et qu'il persistera pour toujours. Nous ne nous en satisferons pas, et nous nous bornerons à répéter que si ce minerai n'avait jamais été sortit de terre, il n'y aurait aucun déchets miniers à traiter ! La responsabilité de cette gabegie sanitaire irréversible incombe à ceux qui l'ont imposée et qui la perpétuent : l'état français, le CEA, la COGEMA-AREVA.

La question qui convient de poser à présent est de savoir pourquoi on a pu et pourquoi on continue d'anéantir les territoires, de contaminer tout ceux qui s'y trouvent, ici comme au Niger, au Gabon, en Centrafrique en passant par le Kazakhstan et la Mongolie jusqu'au Groenland, pour alimenter et pérenniser cette industrie mortifère, pour qui et dans quel but ?

Areva, les victimes de tes agissements ne te disent pas merci !

Des habitants de Xaintrie, le 6 octobre 2015.

Sources :

*(1) http://www.criirad.org/actualites/uraniumfrance/img/liste_departement.pdf

*(2) <http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/type/62/code/FR7401103>

*(3) http://www.correze.gouv.fr/content/download/11889/89627/file/CR_reunion-maires-19-06-2015.pdf

*(4) <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Consultations-du-public/Consultation-du-public-du-20-aout-au-20-septembre-2015-sur-le-projet-d-arrete-prefectoral-de-police-des-mines-concernant-le-site-de-la-Porte-a-Saint-Julien-aux-Bois>

*(5) <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Doctrine-eviter-reduire-et,28438.html>

*(6) page 29, 42 et 44 édition de juillet 2015 :

http://www.correze.gouv.fr/content/download/11885/89611/file/A78009A_LaPorte_04082015.pdf

*(7) p.42